



LA LETTRE

de l'union fédérale des retraité·es des services publics

Bulletin de l'Union Fédérale des Retraité·es CGT des Services publics

Nouvelle formule

N° 47
Mai/juin
2026



DOSSIER

LOGEMENT SOCIAL

P6

Pourquoi cette haine
contre notre système
de retraite ?



P10

Dans nos régions
Le 1^{er} Mai

SOMMAIRE

- ÉDITO..... P 2
- ACTUALITÉS
- DOSSIER LOGEMENT
- Le logement social est en crise..... P 3-4
- Expulsions dans le logement social P 4-5
- La loi CHOC 5
- SOCIÉTÉ
- Pourquoi cette haine contre notre système de retraite par répartition? P 6-7
- Profits Total... .. P 8
- ... ement scandaleux! P 8
- L'état des prisons en France est indigne! P 8
- QUALITÉ DE VIE SYNDICALE
- «On est la CGT! 130 ans après» Documentaire de Gilles Perret P 9
- DANS NOS RÉGIONS
- Le 1^{er} Mai..... P 11
- Votre page loisirs P 12



Christine SOLAIRE
Bureau
de l'UFR

Votons CGT, votons pour nos droits !

Cher·es camarades,

Alors que nous nous préparons à aborder les élections professionnelles de la fonction publique, il est essentiel de prendre un moment pour réfléchir à l'importance de ces scrutins pour l'ensemble des agent·es publics. Ces élections ne sont pas simplement une formalité, elles constituent un moment décisif pour faire entendre notre voix et défendre nos droits.

La CGT, forte de son histoire et de son engagement pour les travailleurs et les travailleuses, se positionne comme un acteur incontournable dans ce processus. Nous savons que les enjeux sont nombreux et cruciaux : conditions de travail, rémunérations, protection sociale et, surtout, le respect des droits des agent·es. Ces élections sont l'occasion de faire entendre nos revendications et de rappeler que nous sommes des acteurs et des actrices à part entière du service public.

Parallèlement, les élections de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) revêtent également une grande importance. La retraite est un sujet qui préoccupe chacun·e d'entre nous et il est impératif que nous puissions défendre un système de retraite solidaire et équitable. La CGT se bat pour garantir des pensions dignes, en phase avec les besoins des retraité·es, et pour préserver le modèle de notre retraite par répartition.

Ces élections sont l'opportunité de choisir des représentant·es qui porteront nos voix et nos luttes. Il est donc crucial que chaque agent·e public et chaque retraité·e prenne part à ce scrutin. C'est en nous mobilisant, en votant, que nous pourrons défendre et faire avancer nos droits afin d'améliorer nos conditions de travail et de pouvoir vivre dignement notre retraite.

Ensemble, faisons de ces deux élections un moment fort de notre solidarité et de notre engagement pour un service public de qualité. Mobilisons-nous pour défendre nos intérêts et construire un avenir meilleur pour toutes et tous.
Votons CGT, votons pour nos droits !

Motion de soutien
à Sophie Binet
(clic ou flash)



LA LETTRE

de l'union fédérale
des retraité·es
des services publics

**Union Fédérale des Retraité·es
des Services publics**

www.cgtservicespublics.fr — Email : ufr@cgct.fr

Directeur de la publication : Christophe Couderc

Conception graphique : Christine Demoor

Tirage, routage : Imprimerie Rivet,

24 rue Claude-Henri-Gorceix

87022 Limoges Cedex 9

Crédits photos/illustrations : sauf mention
expresse @FDSP CGT

LE CHIFFRE DU MOIS

5

Lorsque les retraité·es peinent à boucler les fins de mois et à remplir leur réfrigérateur à cause de la faiblesse des pensions de retraite, de la hausse de l'inflation et du coût du carburant, le groupe pétrolier Total Energies voit ses résultats, rien que pour le 1^{er} trimestre de l'année 2026, augmenter de 51 % et ainsi atteindre **5** milliards d'euros ! Pendant ce temps, le groupe Total Energies continue de bénéficier d'aides publiques et pratique allègrement l'optimisation fiscale !

Le racisme et la haine ne sont pas inscrits dans les péchés capitaux, ce sont pourtant les pires ».

Jacques Prévert

ACTUALITÉS



DOSSIER LOGEMENT

Le logement social est en crise !

À quand une politique renforcée en matière de logement social, pour en finir avec la pénurie qui pèse sur les plus modestes ? Le logement est le premier poste de dépenses des familles, aujourd'hui celui-ci représente en moyenne 23 % du budget familial, pouvant aller pour les plus modestes à plus de 30 % des revenus (hors APL). Pour la CGT le montant du loyer ne doit pas excéder 20 % des revenus.

À l'heure actuelle, 3 millions de familles attendent un logement social et la demande se fait toujours plus forte, exacerbée par une inflation toujours plus haute qui rogne les moyens des ménages et plus particulièrement les plus fragiles. Dans ce contexte, nombreux sont les seniors résidant dans le parc social qui se demandent s'ils auront le droit de garder leur logement HLM une fois à la retraite.

Pouvoir habiter dans un logement HLM est lié en effet à certaines règles à respecter et à des conditions à remplir en tant que locataire. Si ces dernières ne sont plus d'actualité, notamment pour des seniors qui logent depuis de nombreuses années dans le parc social, le droit au maintien des locataires HLM dans leur logement peut ainsi être reconsidéré par leur bailleur. Toutefois, certaines règles qui s'appliquent en la matière à l'ensemble des locataires HLM ne concernent

pas les plus de 65 ans, sous certaines conditions néanmoins.

Or, les offres du parc social sont bien en dessous des besoins, et ce pour de multiples raisons.

La loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) de 2000 est allègrement bafouée, les aides financières publiques à la pierre ont diminué, la hausse des taux d'intérêt a fait flamber les coûts de construction, d'entretien, de réhabilitation énergétique, etc.

Les diverses mesures décidées par l'exécutif, comme par exemple le coût de la réduction de loyer de solidarité et la diminution des APL, pèsent financièrement sur les bailleurs sociaux. La loi Pacte a aussi réduit en 2020 le nombre d'entreprises cotisant à Action Logement, organisme paritaire qui a subi aussi des ponctions de l'État ces dernières années....

Du côté des détenteurs du Livret A, depuis 2011 l'inflation rime aussi avec une perte sévère de rémunération de ce Livret d'épargne qui finance le logement social via les prêts aux bailleurs.

Pour les ménages modestes, entre Livret A au rendement amoindri et le manque toujours plus criant de logements sociaux, cela ressemble à la double peine, fruit des politiques nationales sur le logement social chaotique et aux moyens notoirement insuffisants.

En conséquence, moins de logements construits et réhabilités et des délais d'attente avant qu'une demande

de logement social soit acceptée en constante hausse : 520 jours en moyenne en 2022 (soit 16 jours de plus par rapport à 2021).

Depuis toujours, la CGT s'oppose fermement à l'idée que le logement social soit une simple étape dans le parcours résidentiel, exclusivement réservé aux plus démunies.

Le logement social doit être accessible aux 70 % des salariés qui devraient pouvoir en bénéficier.

Il doit également s'inscrire dans une logique de réin-

dustrialisation adaptée aux bassins d'emplois pour favoriser la mobilité et l'accès à l'emploi.

La CGT défend la mixité sociale, sans ghetto ni stigmatisation.

Il est urgent de revenir sur les mesures qui asphyxient le logement social et de lui ouvrir de réelles perspectives de développement pour répondre aux besoins de la population.

Christine Solaire

LOGEMENT

Quelques chiffres pour comprendre cette crise

- Nombre de logements des organismes HLM en France : au 1^{er} janvier 2025, la France compte 5,9 millions de logements locatifs sociaux.
- 4,8 millions de logements détenus par 381 organismes HLM, dont 4,6 millions de logements occupés accueillant 10,4 millions de personnes.
- le 1^{er} janvier 2025, 71 300 logements sociaux ont été mis en location pour la première fois, tandis que 18 100 ont été démolis et 10 900 vendus.
- 2,8 millions de demandes de logement social en attente à fin 2024.
- 385 000 attributions de logements en 2024, soit 1 sur 7 demandes.

Expulsions dans le logement social



L'expulsion des retraités en logement social est un sujet sensible qui se trouve au cœur de l'actualité en ce début d'année 2026. Entre le durcissement législatif récent et la fragilisation économique des seniors, la situation est devenue particulièrement tendue pour les plus fragiles. La position de la CGT sur les expulsions de retraités dans le logement social s'inscrit dans une dénonciation globale de la précarisation des aînés et de la criminalisation des locataires en difficultés.

Les retraités ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis de la politique menée par le gouvernement qui continue à les stigmatiser en les accu-

sant de creuser le pseudo-déficit de la Sécurité sociale et d'être à l'origine de la moitié de la dette publique de la France.

Un contexte de tension record

sur la période (2024 - 2026)

Le nombre d'expulsions locatives a atteint des sommets historiques. En 2025, on a dénombré environ 30 500 ménages expulsés avec le concours de la

force publique, soit une hausse de 27 % par rapport à l'année précédente.

Les retraités ne sont pas épargnés. Les associations, comme la Fondation pour le logement des défavorisés, notent un durcissement de la part des tribunaux. Là où l'âge et la vulnérabilité permettaient autrefois d'obtenir plus facilement des sursis, la tendance actuelle est à une application plus stricte des procédures, notamment suite à la réforme Kasbarian-Bergé de 2023.

La CGT a fermement combattu cette loi, qu'elle qualifie de loi « anti-locataire ». Pour la CGT, ce texte fragilise particulièrement les retraités paupérisés, en accélérant les procédures d'expulsion, par la réduction des délais judiciaires ne permettant plus aux retraités, souvent isolés ou peu familiers avec les procédures numériques, de monter des dossiers de défense ou de trouver des solutions de relogement.

La CGT souligne que de plus en plus de retraités en HLM se retrouvent en situation

ACTUALITÉS

d'impayés, non par mauvaise volonté, mais par nécessité économique, le décalage pension/inflation, puisque les pensions ne suivent pas la hausse des charges locatives et de l'énergie. La baisse du pouvoir d'achat des retraités dû à la part du budget consacré au logement devient insoutenable pour les petites pensions, souvent inférieure au seuil de pauvreté pour les carrières hachées. Les choix de vie de certains retraités deviennent de plus en plus difficiles, voir impossibles entre se soigner, manger ou payer leur loyer.

Contrairement aux idées reçues, le logement social n'est pas un contrat à vie sans condi-

tion. Trois motifs principaux peuvent mener à l'expulsion même pour un retraité :

Les impayés de loyer, c'est la cause n° 1. L'inflation et le coût de l'énergie ont lourdement pesé sur les petites pensions ces deux dernières années et tout particulièrement depuis le conflit au Moyen-Orient.

Le dépassement des plafonds de ressources, si un retraité voit ses revenus augmenter significativement (un héritage ou un cumul emploi/retraité), il peut être contraint de quitter son logement après 2 ans de dépassement important du plafond.

Le défaut de réponse à l'enquête annuelle de ressources, le fait de ne pas renvoyer le formu-

laire d'enquête « ressources » peut entraîner une résiliation automatique de bail après plusieurs relances.

Concernant les plus de 65 ans, la loi française prévoit une protection spécifique, mais elle est souvent mal comprise et comporte des exceptions notables. Selon l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989, un bailleur ne peut pas donner congé à un locataire de plus de 65 ans disposant de ressources modestes (inférieures aux plafonds de res-

sources pour l'attribution d'un logement social) sans lui proposer une solution de relogement correspondant à ses besoins.

Toutefois, cette protection n'est pas un bouclier total.

En effet, en cas de loyers impayés, la protection saute en cas de faute du locataire. Si le retraité ne paie plus son loyer, le bailleur social peut engager une procédure d'expulsion classique malgré l'âge.

Dany Garda

L'UFR CGT revendique

-) L'interdiction stricte des expulsions locatives ;
-) Le droit au maintien dans les lieux ;
-) Un moratoire sur les loyers ;
-) L'indexation des pensions.

La Loi CHOC

Le 20 janvier 2026, le Sénat a adopté la proposition de loi «CHOC» (Conforter l'Habitat, l'Offre de logements et la Construction) avec 230 voix pour, 102 contre. Le texte fixe un cap de construction de 400 000 logements neufs par an d'ici 2030, dont 120 000 sociaux et 15 000 logements étudiants. L'objectif couvre aussi 800 000 rénovations énergétiques d'ampleur et 50 000 logements adaptés au vieillissement par an.

propose aussi une réforme de la loi SRU, un allègement des finances des bailleurs HLM et un renforcement du rôle des maires. C'est le volet le plus clivant du texte. La CGT dénonce fermement ce projet de dérégulation au service du marché qui n'est en aucun cas une loi confortant le droit au logement. Derrière des objectifs affichés de production et de rénovation qui sont faibles et très insuffisants, ce texte organise en réalité une remise en cause profonde du logement social, du droit au logement et de l'égalité. C'est une attaque frontale contre la loi SRU, une porte ouverte à l'arbitraire par la municipalisation avec un

droit de véto du maire sur les attributions et la suppression des accords collectifs rendent possible les pratiques clientélistes, les discriminations territoriales et la remise en cause du principe d'égalité devant le service public.

Un texte transmis à l'Assemblée : quelles suites ? Son calendrier d'examen n'est pas encore fixé.

La question de l'assouplissement de la loi SRU reste le principal point de friction. La gauche parlementaire y voit un recul des obligations de mixité sociale. Qu'elle soit reprise, amendée ou laissée en sommeil par les députés, la PPL « CHOC » du Sénat sur le loge-



ment en 2026 pose les termes du débat pour les années à venir : plus de pouvoir aux maires, moins de contraintes pour les bailleurs sociaux, et une programmation nationale.

Pour la CGT, le logement social ne peut pas être un outil politique local.

Affaire à suivre...
Christine Solaire

Pourquoi cette haine contre notre système de retraite par répartition ?



Qui se déchaine en fait contre lui ? Il suffit de parcourir la presse pour savoir d'où partent les coups : les think tanks libéraux, le gouverneur de la banque de France, le MEDEF, le groupe de presse Bolloré et tous les médias aux mains de milliardaires, ensuite toute la droite ultralibérale qui ne supporte pas un système créé pour accompagner les solidarités. La CGT affirme que la capitalisation n'est pas la solution pour résoudre les problèmes des retraites.

Régulièrement, le patronat et ses vassaux des gouvernements qui se succèdent relancent le débat en vue d'instaurer une part de capitalisation dans le système des retraites. À l'approche des élections présidentielles, leurs affirmations fallacieuses fusent, mais

nous ne pouvons les laisser sans nos réactions.

- Ils vivent la flambée des coûts liés à la retraite, pourtant la part du PIB consacrée à la protection sociale diminue régulièrement.
- Ils creusent le déficit budgétaire des comptes publics, alors qu'il suffirait, entre autres, de sup-

primer les exonérations sociales et fiscales des entreprises et des milliardaires pour le maîtriser. Dans les années 80, l'impôt sur les sociétés était de 50 %, 25 % aujourd'hui, les investisseurs le souhaitent à 15 % !

- Ils créent l'impossibilité pour le pays de résorber le chômage en

dédouanant le patronat qui panique dès que le taux de privé-es d'emploi est trop faible, car cela accentue la pression sur les salaires et en ne précisant pas que ce sont les employeurs qui décident des délocalisations et de l'introduction des technologies nouvelles en entreprise pour remplacer la main d'œuvre.

- Ils plombent la compétitivité industrielle et économique, mais qu'en est-il de l'économie mondialisée et des accords commerciaux, des investissements massifs dans les paradis fiscaux, des taux de prélèvements exorbitants sur les profits au bénéfice des actionnaires, etc. ?

Tout est bon pour charger la mule, surtout les mensonges les plus grossiers pour cacher l'écrasante responsabilité des politiques libérales du grand capital et de leurs sous-fifres aux commandes politiques.

Des arguments encore plus culotés sont même avancés tels que «le système par répartition serait responsable du manque de possibilités d'épargner pour les ménages les plus modestes». C'est quand même gonflé de prétendre que soustraire une cotisation supplémentaire obligatoire par capitalisation les aiderait à épargner. Quel cynisme !

En fait, la capitalisation des retraites serait surtout la poule aux œufs d'or pour le capitalisme sauvage.

Imaginez une cotisation



Actifs & retraités Ensemble

obligatoire durant toute votre carrière d'une durée d'environ 43 ans, un taux de rendement calculé pour que l'équilibre comptable soit basé sur une espérance de vie de 25 ans après 62 ans, impossible à débloquer en cas de soucis de la vie...

Cela devient à terme une mine d'euros qui atteindrait vite des centaines, voire milliers de milliards investis dans tous les supports financiers et principalement en Bourse et sur des supports de placements non-côtés et exempts des mêmes contrôles. Une autoroute ouverte aux transactions financières, à la spéculation, au commerce mondial, à l'investissement des entreprises soumis à l'impôt du pays de l'investissement (5 années sans que Total ne paie d'impôts en France).

Le taux de cotisation serait pour le patronat d'environ 1 % à sa mise en place et identique pour le-la salarié-e. Cela est très loin du concept de salaire différé basé sur un prélèvement sur la richesse créée et dont la part dite « employeur » est beaucoup plus élevée. Une aubaine pour le patronat qui va faire payer la retraite par les salarié-es.

Le risque réel, qu'il soit démographique, économique ou politique, est porté par les seul-es salarié-es. L'argent prélevé serait bloqué dans un système par point sur un compte individuel. L'État n'y fera aucune contribution ni garantie et sonnerait la fin de l'État providence. Le patronat se lavera les mains du sort individuel de ces comptes.

La capitalisation introdui-

rait une dimension temporelle dans le financement des retraites pour environ 10 % du montant des pensions en rythme de croisière. Elle redimensionnerait l'enjeu des retraites de manière à irriguer l'ensemble du tissu économique. Il n'y aurait plus de majoration de taxes, impôts ou autres contributions imposées aux entreprises. L'environnement sécurisé qu'elles souhaitent serait atteint.

Bien sûr, il ne peut être mis sous le tapis que la transition sera douloureuse pour les salarié-es puisqu'il sera question d'une surcotisation pour toute une génération. Le patronat, le gouvernement et les syndicats réformistes complices trouveront les explications anesthésiantes pour vous faire avaler la pilule.

Nous ne croyons pas, comme les libéraux l'affirment, que cette capitalisation aura un taux de rendement supérieur à celui de la répartition, car les nombreux aléas vécus (crise du pétrole, des subprimes, de l'immobilier, de l'éclatement des bulles spéculatives, guerre d'Ukraine, du Moyen-Orient, le Covid, l'Hantavirus...) nous prouvent le contraire. Ces experts autoproclamés nous bercent d'illusions en pariant sur des lendemains euphoriques. D'ailleurs, combien de retraité-es américain-es sont si pauvres qu'ils-elles doivent travailler jusqu'à la mort? La recherche du profit et de la rentabilité crée le désordre, l'instabilité, parfois le chaos.

La capitalisation n'a pas ou peu de solidarité en compte individuel, si ce n'est un dispositif de réversion. Elle ne

peut être un dispositif de redistribution sociétale.

Si la performance économique marche, elle gonflera un peu votre rente, mais surtout les profits des actionnaires. Dans le cas contraire, les retraité-es et futur-es retraité-es solderont l'ardoise. Eh oui! Les riches engrangent les bénéfices et les plus modestes paient les déficits, quel monde capitaliste parfait!

Nous savons que le gouvernement n'acceptera jamais une vraie gouvernance paritaire qui l'empêcherait d'imposer ses priorités d'investissements en fonction de ses choix politiques. Il multiplie d'ailleurs les nominations de personnalités qualifiées dans les différents conseils d'administration pour peser en ce sens. Nous ne pouvons faire confiance aux belles promesses.

Qui peut croire que les milliards investis permettront de lutter contre la domination énergétique et technologique des États-Unis et de la Chine? Aucun fonds de pension n'investit que dans son seul pays, d'ailleurs les investisseurs français n'auraient pas la taille de tels investissements.

La capitalisation est le refus de partager la richesse, vous cotisez pour vous. Un système basé sur 2 principes: l'individualisme et l'égoïsme qui sont les 2 mamelles du capitalisme.

Non, il n'est pas possible d'accepter la capitalisation!
Non, il n'est pas possible d'envisager notre capitulation!

Didier Louvet

SOCIÉTÉ

Profits Total... ...ement scandaleux !

Tout va très bien madame la marquise... pour Total Énergies. Le groupe pétrolier a réalisé 5,8 milliards de dollars de bénéfices au premier trimestre, soit une augmentation de 51 % ! Voilà ce qui s'appelle profiter de la guerre, quand les Français ont du mal à faire le plein. Le plein de profits, Total le réalise, et ils atterrissent en grande partie dans la poche des actionnaires. Patrick Pouyanné,

PDG de Total, pousse des cris d'orfraie dès que le mot « taxation » est évoqué : mais vous n'y pensez pas, c'est déjà bien beau que nous consentions un plafonnement des prix dans nos stations !

Le PCF appelle à une intervention urgente de l'État pour taxer les profits des groupes pétroliers et encadrer leurs marges, et pour bloquer les prix du gaz et des carburants. Mais au



5,8 milliards de dollars de bénéfices au premier trimestre !

royaume de Macron et Lecornu,
c'est Total... ..ement exclu !

Maryline Lambert

L'état des prisons en France est indigne !

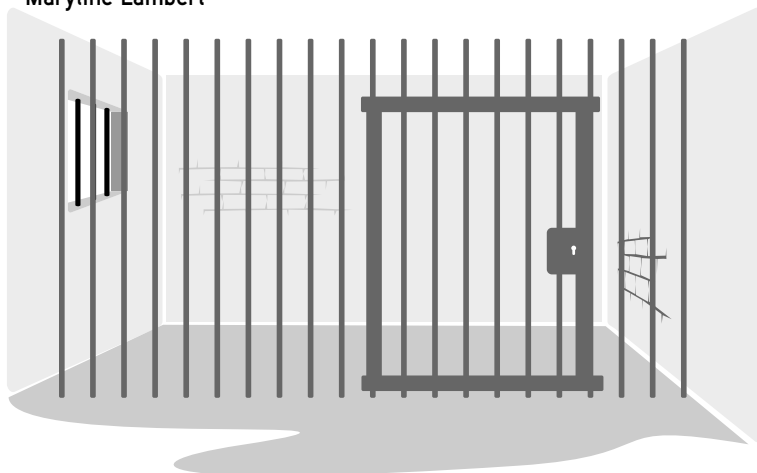
Le 15 janvier 2026, la France a été pour la neuvième fois (!) condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour « conditions de détention inacceptables ». Ce n'est pas Gérard Darmanin, ministre de la Justice (!) adepte d'un tout carcéral aussi inhumain qu'inefficace, qui va remédier à une situation qui place la France au ban des nations de l'OCDE.

Les établissements pénitentiaires français sont en majorité vétustes et massivement surpeuplés. Promiscuité forcée, insalubrité et absence d'eau chaude en cellule, présence d'insectes et d'animaux nuisibles, accès insuffisant à la lumière du jour et à l'aération des cellules : la CEDH rappelle que le non-cloisonnement des toilettes constitue à lui seul une atteinte inacceptable à l'intimité des personnes détenues.

C'est dans ce contexte que, le 29 avril 2026, a eu lieu le blocage de 80 établissements pénitentiaires par les personnels, à l'appel de l'UFAP-UNSA et de la CGT, pour exiger des mesures d'urgence contre la surpopulation carcérale et les sous-effectifs de surveillant-es. « Il y a à ce jour 88 000 détenus, dont 7500 dorment sur un matelas au sol. Les détenus s'entassent à 3 ou 4 parfois dans une cellule de 9 m²; cette promiscuité crée une tension permanente entre détenus, qui rejaille également sur les conditions de travail des personnels ».

G. Darmanin n'a pas caché son hostilité à tout dispositif de régulation carcérale. La « solution » du Garde des Sceaux consiste à ouvrir 3 000 places supplémentaires dans des « prisons modulaires » (des infrastructures plus légères pour accueillir des détenus en semi-liberté ou effectuant de courtes peines) ; alors que moins d'un tiers des 15 000 places prévues dans un plan lancé en 2018 ont été effectivement créées. **Il est urgent de répondre aux demandes des personnels et de contribuer à un traitement humain des personnes détenues, l'indignité doit cesser !**

Maryline Lambert



QUALITÉ DE VIE SYNDICALE

« On est la CGT ! 130 ans après »

Documentaire de Gille Perret

Pour célébrer les 130 ans de la CGT en 2025, le réalisateur engagé auteur de « La Sociale » et sa complice Marion Richoux ont souhaité raconter la CGT d'aujourd'hui, allant à la rencontre des militant.es qui font vivre la CGT dans les territoires, dans la diversité de leur engagement. La plupart d'entre eux ne sont pas issu.es de familles militantes, l'une d'elles vient d'ailleurs des Témoins de Jéhovah. Le réalisateur s'intéresse donc à ce qui a forgé leur envie d'adhérer et de militer ; ils évoquent « la défense du bien commun » (Séverine), « la volonté de faire vivre les conquises sociaux » (« qui dirait aujourd'hui ne plus vouloir des congés payés ? » questionne Hervé), la lutte contre le fascisme, l'alternative aux polluants éternels qui détruisent l'environnement et la santé des salariés (Stéphane : « on ne peut pas être à côté de l'Histoire »). Tous parlent de la nécessaire formation dans le syndicat.

En se baladant dans l'exposition consacrée aux 130 ans dans les locaux de la Confédération, Ouria, dont le père est mort d'un cancer dû à l'amiante chez Renault Trucks, s'exclame : « Elle est belle notre histoire ». Beaucoup d'énergie dans ce film qui fait la part belle aux femmes.

Le documentaire est émaillé de courts extraits de films : 1934, 1936, 1946 avec A. Croizat et la mise en place de la Sécu, 1968, puis les portraits des dirigeants successifs : « Henri Krasucki, Georges Séguy et Benoît Frachon,

sont ceux que j'aime le plus car ils ont été résistants » commente Sophie Binet. Le fil conducteur choisi : la lutte des Vencorex (chimie) dans la région grenobloise, qui illustre parfaitement la lutte de la CGT pour la réindustrialisation. Séverine accompagne les étapes de la construction d'un plan de reprise qui ne sera pas retenu au final, malgré une longue lutte. Le gouvernement préfère les actionnaires chinois, au prix de centaines de licenciements. Et c'est avec Sophie Binet que l'on visite la SCOP Ti de Géménos, reprise en 2014 « Ça fait 11 ans que la boîte existe, on est fiers, c'est la preuve qu'on peut y arriver. Il faut donner des pouvoirs aux travailleurs ».

À voir sur france.tv



DANS NOS RÉGIONS

Le 1^{er} Mai

Depuis 140 ans, après le 1^{er} mai 1886 et la répression sanglante des ouvrières de Chicago, partout dans le monde, les travailleurs et les travailleuses se battent ensemble pour leurs droits. C'est grâce à cette lutte que nous avons conquis la journée de 8 heures et fait du 1er mai un jour férié dans 163 pays. Cette année, ce sont plus de 320 manifestations et rassemblements qui ont été organisés pour défendre le 1er mai, nos salaires, pour la justice sociale et la paix juste et durable. Plus de 300 000 personnes ont manifesté, un chiffre en progression par rapport à l'année dernière. Partout, manifestantes

et manifestants ont défilé en reprenant des slogans revendicatifs : « le 1^{er} mai, chôme, payé, on s'est battu pour le gagner on se battra pour le garder ! », « de l'argent pour les services publics, pas pour la guerre », « augmenter les salaires, pas les actionnaires », « de l'argent pour l'emploi, pas pour le patronat », « pain, paix, liberté », « le Rassemblement national pire ennemi des travailleurs-ses »....



Vannes (56)



Pontivy (56)



Paris (75)



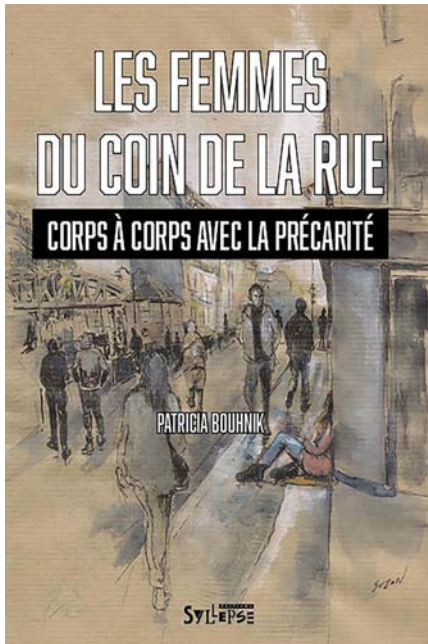
Niort (79)



Chalons en Champagne (51)



À LIRE, À ÉCOUTER



LES FEMMES DU COIN DE LA RUE

CORPS O CORPS AVEC LA PRÉCARITÉ

Patricia Bouhnik

Ces femmes du coin de la rue sont nos voisines, que nous croisons, parfois sans les voir, en bas de chez nous, dans le métro, à la fin des marchés. Confrontées à la précarisation et à la violence urbaine, elles racontent leur vie quotidienne, leurs détresses, les épreuves permanentes qu'elles rencontrent ainsi que l'art de la débrouille et leurs recherches de lieux de vie qui permettent de se maintenir en vie. Dans ce livre, Patricia Bouhnik interroge la place des femmes dans l'espace public au travers de leurs vulnérabilités en inscrivant leurs récits dans le contexte historique et social de la transformation des quartiers populaires. L'auteure restitue les couleurs, les douleurs, les reliefs et les émotions de ces trajectoires d'exil, d'errance ou de marginalisation aux lisières de la prostitution, de la relation aux drogues ou des formes de rupture liées à l'âge ou à l'exil.

Date de parution : Février 2024

Éditeur : Éditions de l'Atelier

Collection : « Questions féministes »

Format : 150 x 210

190 pages

MOTS CACHÉS

L	É	G	I	S	L	A	T	I	V	E	S	F	R	O	N	T
R	A	D	I	C	A	U	X	O	U	V	R	I	E	R	A	C
R	É	F	O	R	M	E	S	A	L	E	N	G	R	O	F	J
M	I	N	I	S	T	R	E	D	E	M	O	C	R	T	I	E
I	D	E	O	L	O	G	I	E	E	L	E	C	T	I	O	N
R	E	V	O	L	U	T	I	O	N	T	R	A	V	A	I	L
C	O	N	G	R	E	S	O	R	D	R	E	U	N	I	O	N
U	N	I	T	É	S	S	O	C	I	A	L	I	S	M	E	C
T	R	A	V	A	I	L	L	E	U	R	S	C	O	N	G	E
A	D	H	É	S	I	O	N	A	G	R	I	C	O	L	E	I
C	O	R	P	O	R	A	T	I	O	N	L	U	T	T	E	E
G	R	È	V	E	D	R	O	I	T	S	T	H	O	R	E	Z
P	R	O	G	R	È	S	C	O	L	L	E	C	T	I	F	B
J	U	S	T	I	C	E	É	G	A	L	I	T	É	M	A	I
P	O	P	U	L	A	I	R	E	H	I	S	T	O	I	R	E
F	R	A	T	E	R	N	I	T	É	B	L	U	M	A	D	R
S	O	L	I	D	A	R	I	T	E	C	O	N	T	R	A	T

Mots à retrouver :

Le Front Populaire

ADHÉSION	LUTTE
AGRICOLE	MAI
BLUM	MINISTRE
COLLECTIF	ORDRE
CONGE	OUVRIER
CONGRÈS	POPULAIRE
CONTRAT	PROGRÈS
CORPORATION	RADICAUX
DÉMOCRATIE	RÉFORMES
DROITS	RÉVOLUTION
ÉGALITÉ	SALENGRO
ÉLECTIONS	SOCIALISME
FRATERNITÉ	SOLIDARITÉ
FRONT	THOREZ
GRÈVE	TRAVAIL
HISTOIRE	TRAVAILLEURS
IDÉOLOGIE	UNION
JUSTICE	UNITÉ
LÉGISLATIVES	



Je suis
RETRAITÉ·E
OU FUTUR·E RETRAITÉ·E
de la Fonction publique
territoriale (commune, intercommunalité,
 métropole, région, département, SDIS)

RETRAITÉ·E OU FUTUR·E
RETRAITÉ·E du secteur privé
 (logement social, entreprises privées de l'eau ou du funéraire)
ceci me concerne !

Enfin, me voilà à la retraite, tant attendue, tant désirée ou sur le point de l'être !
 Bienvenue dans cette nouvelle tranche de vie où nous sommes libéré·es des contraintes liées au travail et pouvons savourer le temps de vivre !

Comme la vie de retraité·e n'est pas en dehors de la société et de ses injustices, les revendications syndicales gardent toute leur actualité :

- avec des problématiques propres aux retraité·es telles que : le montant des pensions de retraite, la prise en charge de la perte d'autonomie, la défense de la CNRACL et son Fonds d'Action sociale,
- mais également pour l'accès à un logement, aux transports, la défense de la sécurité sociale, les services publics de proximité, l'accès aux soins pour tous et de qualité, l'accès à la culture et aux sports...

Être syndiqué·e CGT à la retraite, c'est se battre pour ses revendications, garder le lien avec les actif·ves, mais avoir aussi un espace d'échanges, de rencontres, de fraternité, de solidarité, de camaraderie entre les adhérent·es et militant·es CGT.

Rester syndiqué·e ou se syndiquer à la retraite te permettra de recevoir les informations de l'UFR, le journal *Ensemble*, le *Service public magazine* et l'ensemble des informations de l'organisation CGT. Le magazine *Vie Nouvelle* est aussi un outil de qualité indispensable pour lequel tu pourras choisir entre l'abonnement individuel ou collectif avec la section de ton syndicat.

Si le montant de la cotisation peut paraître un frein à ton adhésion, sache que ta cotisation annuelle te donne droit à une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt à hauteur de 66%.

BULLETIN D'ADHÉSION

à l'Union fédérale des retraité·es CGT des Services publics

Retraité·e isolé·e ? NON! Retraité·e syndiqué·e ? OUI!

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

Mon pouvoir d'achat - Ma retraite - Ma santé - Mes besoins quotidiens

JE ME SYNDIQUE À LA CGT



Nom Prénom.....

Adresse postale.....

Code postal Ville

Adresse mail @.....

N° de téléphone

Branche professionnelle d'origine

À renvoyer à : **Fédération CGT des Services publics – Union fédérale des retraité·es**

Case 547 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX - ufr@fdsp.cgt.fr